

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2015.

Le lundi 25 janvier 2016, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PUCHOIS, Maire.

Etaient présents l'ensemble des membres en exercice.

Monsieur Benoit ABGRALL a été élu secrétaire de séance.

### APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2015.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR.

1. Service des eaux : vote du Compte Administratif, affectation des résultats 2015, vote du Budget Primitif 2016.
2. Autorisation à engager les crédits 2016 dans la limite de 25% des ceux engagés en 2015.
3. Versement anticipé de la subvention de fonctionnement de l'ALSH.
4. Restaurant scolaire, instauration d'un tarif à 4€ pour les inscriptions de dernière minute.
5. Admission en non-valeur 2015.
6. Indemnité de conseil du trésorier.
7. EARL Le Goff, élevage porcin, avis du CM sur l'enquête publique en cours.
8. Motion de soutien au CMB Arkéa sur proposition de l'AMF 29.
9. Affaires diverses :
  - Manifeste pour un élevage bovin viande européen durable.
  - Lotissement de Kerarpant, baisse du prix de vente.

### 1. SERVICE DES EAUX, COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DE RESULTATS ET BP 2016.

Monsieur Pierre ABGRALL, adjoint aux finances présente au conseil municipal le compte administratif du budget service des eaux 2015. Monsieur ABGRALL précise que l'exécution budgétaire a été examinée par la commission finances le lundi 18 janvier 2015 et qu'elle n'appelle pas d'observation particulière.

Monsieur Pierre ABGRALL présente les résultats de la section d'exploitation :

- Dépenses d'exploitation 2015 : 39 877,45 €.
- Recettes d'exploitation 2015 : 74 869,86 €.
- **Excédent de clôture : 34 992,41 €.**

Puis de la section d'investissement :

- Dépenses d'investissement 2015 : 52 522,59 €.
- Recettes d'investissement 2015 : 38 612,30 €.
- **Déficit de clôture 2015 : 13 910,29 €.**

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et transmet la présidence à Mme Janine ABGRALL, doyenne de l'assemblée, qui soumet le compte administratif au vote du conseil.

**Le compte administratif est adopté à l'unanimité des 18 votants.**

Monsieur le Maire reprend la présidence et soumet l'approbation du compte de gestion du trésorier au vote de l'assemblée. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des 19 membres du conseil municipal.

Monsieur Pierre ABGRALL propose ensuite au conseil municipal d'affecter les résultats de clôture comme suit :

- Excédent d'exploitation : 34 992,41 € au chapitre 002 du budget primitif 2016.
- Déficit d'investissement : 13 910,29 € au chapitre 001 du budget primitif 2016.

**L'affectation des résultats 2015 proposée par Monsieur Pierre ABGRALL est approuvée à l'unanimité.**

Monsieur ABGRALL présente ensuite le projet de budget primitif 2016 qui peut se résumer comme suit :

- Section d'exploitation.

<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Recettes d'exploitation</b>	
Charges à caractère général (011)		Excédents antérieurs reportés (002)	
61558	35 000.00	002	414 201.21
6226	5 000.00	Opérations d'ordre entre sections (042)	
623	1 500.00	777	6 863.00
6231	1 000.00	Ventes d'eau (70)	
Virement à la section d'investissement (023)		70111	55 000.00
023	394 503.21	Produits financiers (76)	
Opérations d'ordre entre sections (042)		7621	30.00
6811	38 391.00		
Charges financières (66)			
66111	500.00		
66112	200.00		
<b>Total</b>	<b>476 094.21</b>	<b>Total</b>	<b>476 094.21</b>

- Section d'investissement.

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
Opérations d'ordre entre sections (040)		Excédents antérieurs reportés (001)	
1391	6 863.00	001	109 405.00
Emprunt et dettes assimilées (16)		Virement de la section d'exploitation (021)	
1641	3 900.00	021	394 503.21
Immobilisations en cours (23)		Opérations d'ordre entre sections (040)	
2313	3 000.00	28156	38 391.00
2315	536 036.21	Apport, dotations et réserves (10)	
		10222	7 500.00
<b>Total</b>	<b>549 799.21</b>	<b>Total</b>	<b>549 799.21</b>

Monsieur le Maire soumet le projet de budget primitif service des eaux 2016 au vote du conseil municipal :

- A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2016 du service des eaux équilibré en dépenses et en recettes à 1 025 893.42 €.

## **2. AUTORISATION A ENGAGER LES CREDITS 2016, BUDGET PRINCIPAL.**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales: dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice

précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus il est proposé à l'assemblée :

- Budget principal Commune : 25 % des crédits d'investissement hors chapitre 16 (emprunt) soit 24 773,45 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les crédits 2015, dans les limites présentées ci-dessus, dans l'attente du vote du budget primitif 2016 de la commune.

### **3. SUBVENTION COMMUNALE A L'ALSH, VERSEMENT ANTICIPE DE LA MOITIE DE LA SUBVENTION.**

Monsieur Daniel Le Beuvant, adjoint au maire, expose au conseil municipal que le versement des subventions communales est effectué fin avril après attribution par délibération du conseil.

L'ALSH est principalement financé par la commune et la subvention versée en 2015 a été consommée. Pour permettre à l'ALSH de continuer de fonctionner normalement dans l'attente du vote des subventions 2016, Monsieur Le Beuvant sollicite l'accord du conseil municipal pour effectuer le versement d'un premier acompte de 30 000 € au bénéfice de l'ALSH au même titre que début 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le versement d'un premier acompte de 30 000 € au bénéfice de l'ALSH dans l'attente du vote définitif de la subvention 2016 qui interviendra au printemps.

### **4. RESTAURANT SCOLAIRE, TARIF A 4€ POUR LES INSCRIPTIONS TARDIVES.**

Monsieur Sébastien LE GUEN, conseiller municipal délégué, rappelle au conseil municipal que la gestion des inscriptions au restaurant scolaire se fait de la manière suivante : des feuilles d'inscription sont distribuées dans les écoles avant chaque vacances et les familles doivent les retourner à l'école afin que la mairie puisse établir un prévisionnel de présence. Ce prévisionnel est ensuite transmis à la société de restauration qui peut ainsi effectuer ses commandes.

Or certaines familles ne retournent pas ce document, ne le complètent que partiellement ou ne respectent pas leur engagement. Cela aboutit à des inscriptions de dernière minute et donne une valeur relative au prévisionnel. Chaque enfant peut déjeuner mais les quantités sont adaptées au détriment de ceux qui sont régulièrement inscrits. Afin d'inciter les familles à être les plus scrupuleuses possibles il est proposé au conseil d'adopter un tarif majoré à 4 € pour ces inscriptions tardives.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal qui l'approuve par 18 voix pour et une abstention (Wilbert BELIN).

### **5. ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2015.**

La trésorerie de Landivisiau a transmis un état des créances qu'elle n'a pu recouvrer et pour lesquelles elle sollicite une admission en non valeur. Le montant cumulé des pièces non recouvertes par la trésorerie s'élève à 120.05 € pour l'année 2014. Il s'agit principalement de factures de cantine scolaire.

Le conseil municipal, considérant les crédits ouverts à l'article 6541, à l'unanimité, accepte les demandes d'admission en non valeur présentées par la trésorerie de Landivisiau et autorise Monsieur le Maire à réaliser les écritures comptables afférentes sur la journée complémentaire du budget principal de l'exercice 2015.

### **6. INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le trésorier de Landivisiau a transmis le décompte de son indemnité de conseil pour l'exercice 2015.

Le montant de cette indemnité s'élève à 642.79 € bruts à un taux de 100%. Monsieur le Maire précise que ce montant est calculé en fonction du volume des dépenses de la collectivité dont le détail a été joint par le trésorier.

Après délibérations et considérant l'assistance technique apportée par la trésorerie de Landivisiau, considérant également les bonnes relations quotidiennes entretenues, le conseil municipal, à l'unanimité fixe l'indemnité de conseil du trésorier pour l'exercice 2015 à 642.79 €, soit un taux de 100%.

Cette indemnité sera versée sur le train des salaires de février 2016.

#### **7. AVIS DU CM SUR LA DEMANDE D'EXTENSION D'ELEVAGE PORCIN A LANDIVISIAU, LIEU-DIT LE QUINQUIS.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est actuellement en cours pour l'extension d'un élevage porcin portée par l'EARL Le Goff au lieu-dit Le Quinquis à Landivisiau.

Monsieur le Maire rappelle que par le passé le conseil municipal avait adopté une position de neutralité sur ces questions estimant que le dossier d'enquête publique, très technique, était difficile à appréhender dans sa globalité.

Toutefois, compte tenu de l'actualité agricole actuelle, des difficultés récentes rencontrées sur la commune, Monsieur propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette demande d'extension en soulignant le courage des porteurs de projet en période de crise. Il précise également au conseil municipal qu'il a pu visiter cette exploitation accompagné de Hervé CREFF, conseiller municipal, et qu'il a rencontré le commissaire enquêteur.

Après délibérations, le conseil municipal, émet un avis favorable à la demande d'extension d'élevage porcin porté par l'EARL Le Goff au lieu-dit le Quinquis à Landivisiau.

#### **8. MOTION DE SOUTIEN AU CM ARKEA PROPOSEE PAR L'AMF 29.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la motion proposée par l'AMF 29 en soutien au mouvement des salariés du Crédit Mutuel Arkéa, il donne lecture du texte suivant :

*« Réunie en Conseil d'Administration le 6 novembre 2015 à Châteaulin, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Finistère s'inquiète du possible transfert du siège social Relecquois du Crédit Mutuel Arkéa vers Paris ou l'Est de la France.*

*Parce que cette banque est un employeur vital avec plus de 2 000 salariés sur la bassin de vie Brestois, 3 000 pour tout le Finistère et représente près de 6 000 emplois en Bretagne, sans compter les milliers d'emplois induits,*

*Parce que le maintien d'un tissu économique dynamique et le rayonnement des tels centres de décision s'affirment commune une des préoccupations majeures des communes et EPCI de la pointe Bretagne,*

*Parce que derrière ce projet de mobilité massive des salariés, ce serait le départ brutal de familles entières qui pénaliserait durement la vie économique, éducative, sociale et associative de nos territoires bretons où elles résident aujourd'hui,*

*En conséquence, l'AMF 29 soutient les recours engagés contre ce qui apparait commune une perte d'indépendance à marche forcée et demande que le changement de statut voté le 14 octobre dernier par la confédération du Crédit Mutuel –s'il devait être malgré tout confirmé par l'agrément du Ministère des Finances- soit sans effet sur la localisation actuelle du siège du Crédit Mutuel Arkéa au Relecq-Kerhuon. »*

Monsieur le Maire soumet cette proposition de motion au vote du conseil municipal qui l'adopte à l'unanimité.

#### **9. AFFAIRES DIVERSES.**

##### **• MANIFESTE POUR UN ELEVAGE BOVIN VIANDE EUROPEEN DURABLE.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est destinataire d'un manifeste proposé par Interbev. Ce manifeste vise à dénoncer la menace d'importations massives de viandes bovines américaines issues des feedlots, destructrices pour nos emplois et nos territoires dans le cadre du TTIP.

Monsieur le Maire présente le manifeste en séance et sollicite l'accord du conseil pour signer ce document. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le manifeste proposé par Interbev.

- **LOTISSEMENT DE KERARPANT, BAISSÉ DU PRIX DE VENTE.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'aucune vente n'a été réalisée au lotissement de Kerarpant depuis 2012. Le prix de vente est actuellement de 45 € au m<sup>2</sup> et 8 lots sur 33 restent à pourvoir. La plupart des terrains restants à vendre ont une contenance importante ce qui peut expliquer le manque d'attrait.

Afin de rendre les conditions d'acquisition plus attractives, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de baisser le prix de vente à 40 € m<sup>2</sup> pour les 8 lots restants.

Après délibérations et par 17 voix pour et deux abstentions (Messieurs Hervé CREFF et Wilbert BELIN) :

- Le conseil municipal décide de baisser le prix de vente à 40 € / m<sup>2</sup> pour les 8 lots restants au lotissement de Kerarpant

Séance levée à 20h30.